



Demande de régularisation pour algerien

Par **argent53**, le **09/07/2010** à **12:32**

Bonjour,

je suis algerien sans papiers, je suis rentrer en france en oct 2000,pendant ces 10 ans j'ai fait une année d'étude et le reste j'ai travailler ,fiche de paie a l'appuie et feuilles d'impots

aussi ,domiciliation, ainsi que pleins d'autre preuves,j'ai reçu un aprf en sep 2009 ,mon passeport est chez eux a la préfecture

ma question est quand ese que je peut me presenter a la prefecture?? seul ou avec un avocat ?? et le fait que mon passeport n'est pas chez moi ese un handicap pour constituer mon dossier??

merci et très bonne journée à vous